NICOX SA

Société anonyme au capital de 990 687,12 euros

Siège social:

Sundesk Sophia Antipolis – Emerald Square
Rue Evariste Galois

06410 Biot

R.C.S. ANTIBES 403.942.642

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2026

Le présent rapport financier semestriel a été établi par le conseil d'administration de Nicox (ci-après la « *Société* ») le 29 octobre 2026, conformément à l'article 4.2 des règles des marchés Euronext Growth en date du 2 mai 2024.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes semestriels sociaux présentés ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, telles que définies par le Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence;
- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels sociaux pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Directeur Général
Gavin Spencer

1) ÉVÉNEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2026

5 janvier 2026	Nicox annonce le remboursement intégral de sa dette avec Kreos Capital et étend son horizon de trésorerie au-delà de 2027 grâce à un nouveau financement complémentaire
20 janvier 2026	Nicox annonce sa participation à des congrès au premier semestre 2026 et la présentation prochaine de données scientifiques
10 février 2026	Nicox : Présentation des données des études de Phase 3 de NCX 470 au congrès annuel 2026 de l'American Glaucoma Society (AGS)
12 février 2026	Nicox confirme son éligibilité au PEA-PME
16 février 2026	Nicox annonce une réunion pré-NDA positive avec la FDA américaine pour NCX 470
24 février 2026	Nicox présente des données de Phase 3 positives confirmant le profil thérapeutique de NCX 470 lors du congrès annuel 2026 de l'American Glaucoma Society (AGS)
20 avril 2026	Rappel : le dernier jour d'exercice pour les Bons de Souscription d'Actions () Nicox de juin 2024 est le 19 juin 2026
30 avril 2026	Nicox annonce ses résultats financiers 2025 et fait un point sur son activité
3 juin 2026	Nicox : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le 24 juin 2026 et désignation d'un mandataire ad hoc
8 juin 2026	Rappel : les BSA Nicox de juin 2024 expireront le 19 juin 2026
18 juin 2026	Nicox annonce des retours réglementaires préalables positifs en Chine soutenant le dépôt du NDA pour NCX 470
23 juin 2026	Nicox et Vester Finance signent une convention d'avance en compte courant d'actionnaire en support des activités stratégiques de la Société

2) RÉSULTATS FINANCIERS RÉSUMÉS DE NICOX SA AUX 30 JUIN 2026 ET 2025

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2026 s'élève à 3,5 millions d'euros. Il est composé d'un paiement d'étape de 3,0 millions à recevoir de Kowa à la suite du dépôt de la demande d'autorisation de mise sur le marché de NCX 470 aux États-Unis, conformément à l'accord portant sur les droits exclusifs du produit aux États-Unis et dans les autres territoires non licenciés signé avec ce partenaire ainsi que de 0,5 million d'euros de refacturations à prix coûtant de dépenses engagées pour le compte de Kowa dans le cadre de ce dépôt réglementaire.

À titre de comparaison, le chiffre d'affaires du premier semestre 2025 s'élevait à 1,5 million d'euros, comprenant un paiement de licence de 1,0 million d'euros reçu à la signature de l'accord de licence avec Kowa pour les droits de NCX 470 au Japon et 0,5 million d'euros de refacturations, principalement liées à la fourniture de substance active pharmaceutique à Kowa pour l'essai clinique de phase 3 de NCX 470 au Japon.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation au premier semestre 2026 s'élèvent à 4,5 millions d'euros, contre 6,8 millions d'euros pour le premier semestre 2025. Cette baisse résulte principalement de la fin de l'étude clinique Denali en août 2025 et de la réduction des prestations de services refacturées par sa filiale américaine.

Perte nette

La Société a enregistré une perte nette de 0,5 million d'euros pour les 6 premiers mois 2026 contre une perte nette de 8,9 millions d'euros sur la même période en 2025. Cette amélioration résulte principalement de la comptabilisation du paiement d'étape de 3,0 millions d'euros à recevoir de Kowa au premier semestre 2026 et de la baisse des charges d'exploitation, notamment liée à la fin de l'étude clinique Denali en août 2025.

Situation financière

Au 30 juin 2026, la société Nicox SA disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 6,0 millions d'euros contre 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2025.

À cette même date, la dette financière de la Société s'élevait à 2,9 millions d'euros. Elle était constituée :

- d'un emprunt obligataire souscrit au premier semestre 2026 auprès de plusieurs investisseurs dont Vester Finance pour un prix de souscription global de 4,0 millions d'euros. Au 30 juin l'encours au titre de cet emprunt s'élevait à 2,8 millions.
- d'un prêt garanti par l'État (PGE) dont le montant initial s'élevait à 2,0 millions d'euros. Le solde restant dû au 30 juin 2026 était de 0,1 million d'euros, contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2025.

3) ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

La Société entend poursuivre au second semestre 2026 la stratégie suivante :

- **NCX 470 :** Les demandes d'autorisation de mise sur le marché (NDA) de NCX 470 ont été déposées par les partenaires de la Société, Kowa aux États-Unis et Ocumension en Chine, respectivement les 30 juin 2026 et le 9 août 2026. Au cours du second semestre 2026, la Société poursuivra son accompagnement de Kowa et d'Ocumension dans le cadre des processus d'examen réglementaire, notamment pour la préparation des réponses aux éventuelles demandes d'informations complémentaires des autorités de santé. Kowa poursuit au Japon le développement clinique de NCX 470 dans le cadre d'un programme de phase 3 qu'il gère et finance intégralement.

  NCX 1728 : Le programme de recherche préclinique, mené en collaboration avec Glaukos, visait à explorer le potentiel de cet inhibiteur de phosphodiestérase 5 (PDE-5) donneur d'oxyde nitrique (NO) dans le glaucome, y compris la neuroprotection, ainsi que dans certaines pathologies de la rétine. Glaukos a prolongé la période d'évaluation de NCX 1728 pour le traitement du glaucome. L'extension de la période d'évaluation a expiré le 20 septembre 2026. À l'issue de cette période, Glaukos a décidé de ne pas exercer son option exclusive de licence. Pour plus d'informations, se reporter à la section 2.19 « Événements post-clôture » des comptes sociaux.

- **Options stratégiques et financement** : La Société poursuivra l'évaluation d'options stratégiques destinées à soutenir sa création de valeur à long terme, incluant notamment l'examen d'opportunités de partenariats, d'acquisitions ou d'opérations de rapprochement d'entreprises.

4) FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits à la section 3 du rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après le « ***Rapport Annuel 2025*** ») disponible sur le site internet Nicox (www.nicox.com) à la rubrique « Informations financières et réglementées ».

Ces risques ont connu les évolutions suivantes :

4.1 Mise à jour de la Section 3.1.1. *« Risques liés à la consommation de trésorerie »* du Rapport Annuel 2025

Les paragraphes suivants sont mis à jour et se lisent désormais ainsi :
Au 30 juin 2026, le groupe Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 6,0 millions d'euros, contre 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2025. Le paiement d'étape de 3,0 millions d'euros lié au dépôt de la demande d'autorisation de mise sur le marché de NCX 470 auprès de la Food and Drug Administration américaine, comptabilisé en chiffre d'affaires au premier semestre 2026, a été encaissé postérieurement au 30 juin 2026. En tenant compte de cet encaissement ainsi que de sa structure de coûts actuelle, la Société estime disposer, à la date du présent rapport, d'une visibilité de trésorerie de plus de 12 mois.

Dans ce contexte, le conseil d'administration a déterminé qu'il était approprié d'établir les états financiers sociaux au 30 juin 2026 selon le principe de continuité d'exploitation.

5) PARTIES LIÉES

Aucune convention avec une partie liée n'a été conclue au cours du premier semestre 2026.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées présenté lors de l'assemblée générale du 24 juin 2026 est disponible sur le site internet Nicox (www.nicox.com) à la rubrique « Assemblées Générales »

6) ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la clôture des comptes semestriels au 30 juin 2026 sont décrits dans la note 2.19 de l'annexe aux comptes semestriels au 30 juin 2026.

Les communiqués de presse publiés par la Société depuis le 30 juin 2026 sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.nicox.com) à la rubrique « Communiqués de presse ».

Le Conseil d'administration
Le 29 octobre 2026

SOMMAIRE DES COMPTES SOCIAUX

1 NATURE DE L'ACTIVITÉ ET PRINCIPES COMPTABLES. 10

1.1 Nature de l'activité 10

1.2 Principes comptables 10

2 COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT 12

2.1 Immobilisations, amortissements et dépréciations. 12

2.2 Échéance des créances à la clôture de l'exercice 13

2.2.1 Créances de l'actif circulant. 14

2.2.2 Charges constatées d'avance 14

2.3 Disponibilités 15

2.4 Comptes de régularisation 15

2.4.1 Écarts de conversion actif 15

2.4.2 Prime de remboursement des obligations 15

2.5 Capitaux propres 15

2.5.1 Généralités 15

2.5.2 Options de souscription d'actions 16

2.5.3 Bons de souscription d'actions 16

2.5.4 Obligations convertibles en actions. 17

2.5.5 Actions gratuites 17

2.6 Provisions pour risques et charges 18

2.7 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice 18

2.8 Montant net du chiffre d'affaires 19

2.9 Autres achats et charges externes 20

2.10 Salaires et traitements. 20

2.11 Autres charges. 20

2.12 Charges et produits financiers 20

2.13 Charges et produits exceptionnels 21

2.14 Autres engagements financiers 21

2.14.1 Engagements reçus 21

2.14.2 Accords de licences 22

2.14.3 Passifs éventuels 22

2.14.4 Passifs éventuels envers les salariés et mandataires sociaux 22

2.14.5 Passifs éventuels envers Kreos Capital 22

2.14.6 Passifs éventuels envers Armistice 23

2.14.7 Litiges 23

2.15 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux 23

2.16 Impôts et situation fiscale latente 24

2.17 Filiales et participations détenues au 30 juin 2026 24

2.18 Relations avec les parties liées 25

2.19 Évènements postérieurs à la clôture 25

COMPTE DE RÉSULTAT NICOX SA NON AUDITÉ AUX 30 JUIN 2026 ET 2025 (EN EUROS)

COMPTE DE RÉSULTAT en euros	Notes	30-juin-26	30-juin-25
Montant net du chiffre d'affaires	2.8	3 544 162	1 526 095
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2.1	-	-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	750
Autres produits		4 472	143 460
PRODUITS D'EXPLOITATION		**3 548 634**	**1 670 304**
Autres achats et charges externes	2.9	(3 465 284)	(5 795 276)
Impôts, taxes et versements assimilés		(53 100)	(44 317)
Salaires	2.10	(603 658)	(590 053)
Cotisations sociales		(310 614)	(252 725)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations		(7 391)	(5 080)
Dotations aux provisions		(19 730)	(12 474)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	2.1	-	(797)
Autres charges	2.11	(52 552)	(122 739)
CHARGES D'EXPLOITATION		**(4 512 329)**	**(6 823 461)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(963 695)**	**(5 153 157)**
Produits de participation		-	-
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		59 264	121 836
Autres intérêts et produits assimilés		175 021	251 609
Reprises sur dépréciations et provisions		1 616 456	-
Différences positives de change		22 478	46 469
PRODUITS FINANCIERS	**2.12**	**1 873 219**	**419 914**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(1 429 611)	(2 993 054)
Intérêts et charges assimilées		(1 111)	(546 354)
Différences négatives de change			(675 943)
CHARGES FINANCIÈRES	**2.12**	**(1 430 722)**	**(4 215 351)**
RÉSULTAT FINANCIER		**442 497**	**(3 795 437)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		**(521 198)**	**(8 948 594)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**-**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**-**	**-**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**2.13**	**-**	**-**
Crédit impôt recherche - (Impôt sur les bénéfices)		-	-
PERTE		**(521 198)**	**(8 948 594)**

BILAN NICOX SA NON AUDITÉ AU 30 JUIN 2026 ET AU 31 DÉCEMBRE 2025 (EN EUROS)

ACTIF en Euros	Notes	Exercice au 30/06/2026			Exercice au 31/12/2025
		Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles :					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		636 618	636 618	-	5 866
Immobilisations corporelles :					
Autres immobilisations corporelles		18 426	13 020	5 406	5 324
Immobilisations financières :					
Participations		72 796 454	72 796 454	-	-
Autres titres immobilisés		137 492	19 909	117 583	92 698
Autres immobilisations financières		46 578	-	46 578	46 578
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**2.1**	**73 635 568**	**73 466 001**	**169 567**	**150 466**
Stocks et en-cours :					
Stocks		-	-	-	-
Créances :	2.2				
Créances clients et comptes rattachés		3 234 927		3 234 927	935 579
Autres créances		13 737 270	11 147 033	2 590 237	2 268 293
Charges constatées d'avance		205 465		205 465	1 280 130
Valeurs mobilières de placement :	2.3				
Disponibilités		5 973 044		5 973 044	4 147 246
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		**23 150 706**	**11 147 033**	**12 003 673**	**8 631 247**
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif		1 167 767		1 167 767	1 591 571
Prime de remboursement des obligations		275 879		275 879	-
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION	2.4	**1 443 646**	**-**	**1 443 646**	**1 591 571**
TOTAL DE L'ACTIF		**98 229 920**	**84 613 034**	**13 616 886**	**10 373 284**

BILAN NICOX SA NON AUDITÉ AU 30 JUIN 2026 ET AU 31 DÉCEMBRE 2025 (EN EUROS)

PASSIF en Euros	Notes	Exercice 2026 [6 mois]	Exercice 2025 [12 mois]
Capital social		975 338	884 418
Primes d'émission		540 860 942	538 377 055
Report à nouveau		(533 240 979)	(530 828 055)
Résultat de l'exercice		(521 198)	(2 412 924)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**2.5**	**8 074 103**	**6 020 494**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		1 167 767	1 591 571
Provisions pour charges		331 665	311 936
TOTAL DES PROVISIONS	**2.6**	**1 499 432**	**1 903 507**
Emprunts obligataires convertibles		2 784 360	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		84 450	337 213
Emprunts et dettes financières divers		33 250	66 500
Dettes fournisseurs & comptes rattachés		508 922	675 455
Dettes fiscales & sociales		548 740	750 793
Produits constatés d'avance		82 712	616 706
TOTAL DES DETTES	**2.7**	**4 042 434**	**2 446 667**
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	2.8	917	2 617
TOTAL DU PASSIF		**13 616 886**	**10 373 284**

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2026 ET 2025

1 NATURE DE L'ACTIVITÉ ET PRINCIPES COMPTABLES.

1.1 Nature de l'activité

La Société est domiciliée chez Sundesk Sophia Antipolis, Emerald Square, bâtiment C, rue Evariste Galois, 06410 Biot. Les actions de la Société sont cotées sur Euronext Growth (ALCOX).

Nicox est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire.
Son principal programme en développement avancé est NCX 470, un nouveau collyre à base de bimatoprost donneur d'oxyde nitrique (NO) destiné à la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. À la suite des résultats positifs des études cliniques pivots de phase 3 Mont Blanc et Denali, une demande d'autorisation de mise sur le marché (NDA) a été déposée auprès de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis le 30 juin 2026 par Kowa Pharmaceuticals, partenaire licencié de la Société pour les États-Unis et une fin de date de revue du dossier (PDUFA date) a été fixée par la FDA au 30 avril 2027. Une demande similaire a également été déposée en Chine le 9 août 2026 par le partenaire licencié de la Société pour ce territoire : Ocumension Therapeutics. L'acceptation du dossier pour revue a été accordée et son examen est actuellement en cours.

Par ailleurs, Kowa mène au Japon, à ses frais, un programme clinique de phase 3 comprenant une étude d'efficacité confirmatoire et une étude de sécurité de douze mois.

NCX 1728, un inhibiteur de phosphodiestérase 5 (PDE-5) donneur de NO, est en cours d'évaluation dans le cadre d'un programme de recherche préclinique mené avec Glaukos. Ce programme vise à explorer le potentiel de NCX 1728 dans le glaucome (y compris la neuroprotection) ainsi que dans certaines maladies de la rétine. Glaukos a prolongé en 2025 la période d'évaluation de NCX 1728 pour le traitement du glaucome. À la suite de la décision de Glaukos de ne pas exercer son option exclusive de licence, Nicox a récupéré les droits sur NCX 1728. Pour plus d'informations, se reporter à la section 2.19 « Événements post-clôture ».

La Société dispose d'une filiale en Caroline du Nord, aux États-Unis, axée sur le développement.

La nature de l'activité n'est ni saisonnière, ni cyclique.

1.2 Principes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, telles que définies par le Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes annuels ont été établis selon les hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont identiques à celles présentées dans les comptes annuels.

Continuité de l'exploitation
Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. À la date d'arrêté des comptes sociaux, le 29 octobre 2026, la Société disposait d'un horizon de trésorerie de plus de 12 mois.

2 COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 Immobilisations, amortissements et dépréciations.

Tableau des immobilisations						
Mouvements / Rubriques	**Durée d'utilisation**	**Mode d'amortissement**	**Montant brut à l'ouverture de l'exercice**	**Augmentations**	**Diminutions**	**Montant brut à la clôture de l'exercice**
Frais d'établissement			-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			636 618	-	-	636 618
Immobilisations incorporelles	**3 à 5 ans**	**Linéaire**	**636 618**	**-**	**-**	**636 618**
Matériel de bureau, informatique, mobilier, véhicules			19 060	1 583	2 217	18 426
Immobilisations corporelles	**3 à 5 ans**	**Linéaire**	**19 060**	**1 583**	**2 217**	**18 426**
Titres de participations (1)			72 796 454			72 796 454
Autres titres immobilisés (2)			137 492			137 492
Autres immobilisations financières			46 578			46 578
Immobilisations financières	**N/A**	**N/A**	**72 980 524**	**-**	**-**	**72 980 524**
TOTAL			**73 636 202**	**1 583**	**2 217**	**73 635 568**

(1) Les titres de participations s'élèvent à 72 796 454 € et correspondent à la participation de la Société dans sa filiale américaine

(2) Les autres titres immobilisés correspondent à la valorisation au 30 juin 2026 de 311 067 actions propres, anciennement détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et transférées à Nicox SA lors de la résiliation du contrat à effet du 1er janvier 2024.

Tableau des amortissements					
Mouvements / Rubriques	**Montant brut à l'ouverture de l'exercice**	**Augmentations**	**Diminutions**	**Montant brut à la clôture de l'exercice**
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	49 512	5 866	-	55 378
Immobilisations incorporelles	**49 512**	**5 866**	**-**	**55 378**
Amortissement Matériel de bureau, informatique, mobilier	13 736	1 525	2 242	13 020
Immobilisations corporelles	**13 736**	**1 525**	**2 242**	**13 020**
TOTAL	**63 248**	**7 391**	**2 242**	**68 398**

Tableau des dépréciations				
Rubriques / Mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Provision pour dépréciation des Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires.	581 240	-	-	581 240
Immobilisations corporelles	**581 240**	**-**	**-**	**581 240**
Dépréciation des titres de participation Nicox Ophthalmics (1)	72 796 454	-	-	72 796 454
Dépréciation des actions propres	44 794	-	24 885	19 909
Immobilisations financières	**72 841 248**	**-**	**24 885**	**72 816 363**
TOTAL	**73 422 488**	**-**	**24 885**	**73 397 603**

(1) Correspond à la dépréciation intégrale des titres de participation de la filiale américaine, consécutive à la dépréciation totale de la valeur des actifs incorporels détenus par cette filiale, Cette dépréciation résulte notamment de l'arrêt du développement interne de l'actif NCX4251 pour le marché américain et de l'évolution du marché américain des collyres antiallergiques vers un marché de produits sans ordonnances affectant les perspectives commerciales de ZERVIATE licencié auprès de Harrow Inc. aux Etats-Unis. La valeur de cet actif a été intégralement dépréciée pour le marché américain.

2.2 Échéance des créances à la clôture de l'exercice

Le tableau des créances est présenté ci-dessous avec mention des échéances :

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances (montants en euros)	**Montant brut**	**Échéance à un an au plus**	**Échéance à plus d'un an**
Créances de l'actif immobilisé	**-**	**-**	**-**
Créances Clients	*3 234 927*	*3 234 927*	-
Créances sur les filiales	*13 485 898*	-	*13 485 898*
Créances sur l'État	*171 774*	*171 774*	-
Autres créances	*68 900*	*68 900*	-
Avances et acomptes	*10 698*	*10 698*	-
Créances de l'actif circulant cf. 2.2.1	**16 972 197**	**3 486 299**	**13 485 898**
Charges constatées d'avance cf. 2.2.2	**205 465**	**205 465**	**-**
TOTAL	**17 177 662**	**3 691 764**	**13 485 898**

2.2.1 Créances de l'actif circulant.

2.2.1.1 Créances clients

Les créances clients comprennent principalement le paiement d'étape de 3,0 millions d'euros à recevoir de Kowa, au titre du dépôt de la demande d'autorisation de mise sur le marché intervenu le 30 juin 2026, ainsi que les frais réglementaires engagés par Nicox pour le compte de Kowa dans le cadre de ce dépôt.

Elles comprennent également des frais refacturés à Ocumension dans le cadre de l'étude Denali.

2.2.1.2 Créances sur filiales

Au 30 juin 2026, la société détient une créance de 13,5 millions d'euros sur sa filiale détenue à 100%, Nicox Ophthalmics Inc. La recouvrabilité de la créance s'appuie essentiellement sur la valeur recouvrable du principal actif de la filiale Nicox Ophthalmics, à savoir le contrat de licence concédant à Ocumension Therapeutics les droits de développer et de commercialiser Zerviate en Chine et en Asie du Sud-Est, en contrepartie de paiements de redevances et de paiements d'étape sur des jalons commerciaux.

Le produit est commercialisé depuis décembre 2024. Le prévisionnel de ventes d'Ocumension n'a pas évolué au 1er semestre 2026 par rapport au 31 décembre 2025. La valeur de la dépréciation a toutefois été réévaluée en raison de l'évolution du cours du dollar contre l'euro et s'élève désormais à 11 147 033 € contre 10 957 139 € au 31 décembre 2025.

Le financement de Nicox Ophthalmics, en tant que société du groupe Nicox, repose sur la capacité de financement du groupe, notamment sur sa capacité à obtenir de nouveaux financements.

2.2.1.3 Créances sur l'état

Les créances sur l'État comprennent essentiellement les demandes de remboursement des crédits de TVA des 1er et 2ème trimestre 2026 pour 128 296 €.

2.2.1.4 Autres créances

Les autres créances, d'un montant total de 68 900 € sont composées principalement d'une créance de 32 741 € sur l'URSSAF correspondant à la contribution patronale versée à l'URSSAF au titre d'options de souscription d'actions attribuées à un ancien salarié de la Société. Cette contribution a fait l'objet d'une demande de remboursement de la Société auprès de l'URSSAF, ces options ayant été annulées.

2.2.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se répartissent selon le tableau suivant :

Charges constatées d'avance en Euros	30/06/2026	31/12/2025
Frais de développement	165 424	1 239 964
Frais généraux	40 041	40 166
Total charges constatées d'avance	**205 465**	**1 280 130**

2.3 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 5 973 044 € au 30 juin 2026 dont 5 595 369 € sont investies en instruments de marché monétaire en EUR, convertibles en un montant connu de trésorerie, le capital étant garanti sous certaines conditions. Au 30 juin 2026, les intérêts courus à recevoir s'élèvent à 424 €.

2.4 Comptes de régularisation

2.4.1 Écarts de conversion actif

L'écart de conversion actif d'un montant de 1 167 767 € correspond à la réévaluation du compte courant de la filiale américaine Nicox Ophthalmics Inc. au 30 juin 2026.

2.4.2 Prime de remboursement des obligations

La prime de remboursement se rapporte à l'emprunt obligataire convertible souscrit auprès d'investisseurs institutionnels dont Vester Finance. Elle s'élève à 347 818 €. Cette prime est amortie prorata temporis sur la durée de l'emprunt. Sa valeur nette s'élève à 275 879 € au 30 juin 2026.

2.5 Capitaux propres

2.5.1 Généralités

Au 30 juin 2026 le capital social était composé de 97 533 808 actions ordinaires de 0.01€ de valeur nominale entièrement libérées. Par ailleurs, la Société détient au 30 juin 2026, 311 067 actions propres au cours de 0.3780€, soit une valeur totale de 117 583 €.

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté ci-dessous :

	Actions ordinaires		Primes liées au capital	Pertes cumulées	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant			
Au 31 Décembre 2025	**88 441 773**	**884 418**	**538 377 055**	**(533 240 979)**	**6 020 494**
Émission d'actions gratuites	570 051	5 701	(5 701)	-	-
Augmentation du capital par exercice de BSA (offre publique 2024) [(1)]	3 677 478	36 775	974 532		1 011 307
Augmentation du capital par OCA [(2)]	4 844 506	48 444	1 515 056		1 563 500
Résultat (perte) du semestre				(521 198)	(521 198)
Au 30 Juin 2026	**97 533 808**	**975 338**	**540 860 942**	**(533 762 177)**	**8 074 103**

1. En lien avec l'augmentation de capital du 21 juin 2024, 11 539 510 BSA sur les 13 154 900 émis ont été exercés jusqu'à leur expiration le 19 juin 2026 dont 9 193 695 au cours du 1er semestre 2026 entrainant la création de 3 677 478 actions nouvelles pour une augmentation de capital de 36 775 €.
2. Le 5 janvier 2026, la Société a étendu son horizon de trésorerie grâce à un nouveau financement obligataire auprès d'investisseurs institutionnels dont Vester Finance pour un prix de souscription global de 4 000 031,20 euros, intégralement libérées. Sur les 434 786 obligations convertibles, 156 350 ont été converties au cours du premier semestre, soit un nombre d'actions créées de 4 844 506 pour une augmentation de capital de 48 445 €.

2.5.2 Options de souscription d'actions

Le 24 juin 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à attribuer aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 15% du nombre d'actions composant le capital social calculé à la date d'attribution. L'exercice de ces options est soumis, s'agissant des bénéficiaires qui sont membres du Comité de direction, à des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration au moment de l'attribution des droits. Les options attribuées sous cette autorisation devraient être exercées au plus tard 5 ans après la date de leur attribution effective par le Conseil d'administration. Cette autorisation n'a pas été utilisée par le Conseil d'Administration au cours du premier semestre 2026.

Il n'y a eu aucune attribution, aucun exercice, aucune annulation ou expiration d'options de souscription d'actions au cours du premier semestre 2026. Les options de souscription d'actions en circulation au 30 juin 2026 s'élèvent à 1 004 543 options donnant le droit de souscrire 1 061 785 actions

2.5.3 Bons de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions à émettre ou émises sur exercices de BSA au cours de la période :

	Au 30 juin 2026	
	Nombre de bons	**Nombre d'actions à émettre ou émises (2)**
En circulation en début de période	**28 136 674**	**25 167 838**
Annulés ou caducs pendant la période (1)	(1 715 390)	(751 856)
Exercés pendant la période (2)	(9 193 695)	(3 677 478)
Exerçables à la fin de la période	**17 227 589**	**20 738 504**

(1) Dont 100 000 bons de souscription d'actions non exercés attribués à Kreos donnant le droit à la création de 105 700 actions qui ont expiré en janvier 2026 et 1 615 390 bons de souscription d'actions non exercés attribués lors du financement de juin 2024 donnant le droit à la création de 646 156 actions ayant expiré le 19 juin 2026.

(2) 9 193 695 bons de souscription d'actions attribués lors du financement de juin 2024 exercés sur la période et ayant donné lieu à la création de 3 677 478 actions.

Outre les BSA présentés ci-dessus, VESTER Finance a souscrit, au cours du premier semestre 2026, 15 000 000 de BSA donnant droit à l'émission d'un nombre maximal de 15 000 000 actions dans le cadre d'une convention de compte courant d'actionnaires. Les modalités de cette convention sont décrites à la note 2.14.1. Aucun BSA n'a été exercé au titre de cette convention au cours du premier semestre 2026.

2.5.4 Obligations convertibles en actions.

Le 5 janvier 2026, la Société a émis des obligations convertibles en actions (« OCA ») auprès d'investisseurs institutionnels, d'une valeur nominale unitaire de 10 euros, souscrites à 92 % de leur valeur nominale, pour un prix global de 3 000 028,00 euros intégralement versé à la souscription. Les mêmes investisseurs ont également souscrit des obligations simples, d'une valeur nominale unitaire de 9,20 euros, à 100 % de leur valeur nominale, pour un montant global de 1 000 003,20 euros. Ces obligations simples, sans intérêts ni garanties et ayant la même échéance que les OCA, devaient être libérées en une fois après levée de certaines conditions, au plus tard début septembre 2026. Les obligations simples ont été libérées le 29 avril 2026 puis, avec l'accord des titulaires et conformément à la décision du Conseil d'administration du même jour, remboursées en OCA de même nature et présentant les mêmes caractéristiques que les OCA émises en janvier 2026, auxquelles elles ont été assimilées.

Sur les 434 786 OCA émises au cours du premier semestre 2026, 156 350 OCA avaient été converties au 30 juin 2026 donnant lieu à l'émission de 4 844 506 actions nouvelles.

2.5.5 Actions gratuites

Le 27 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à attribuer aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, à titre gratuit, des actions existantes ou à émettre de la Société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social calculé à la date d'attribution. L'acquisition définitive de ces actions est soumise à des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration au moment de l'attribution des droits. 1 394 808 actions ont été attribuées gratuitement aux salariés de la société sous cette autorisation au cours du premier semestre 2026.

Le 24 juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à attribuer aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, à titre gratuit, des actions existantes ou à émettre du groupe, dans la limite de 15% du nombre d'actions composant le capital social calculé à la date d'attribution. L'acquisition définitive de ces actions est soumise à des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration au moment de l'attribution des droits.

Cette autorisation n'a pas donné lieu à des attributions sur le premier semestre 2026.

Les variations survenues au cours de l'exercice sont décrites comme suit :

	Nombre d'actions en circulation droits
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2025	**4 045 784**
Attribuées pendant la période	1 394 808
Acquises pendant la période	(570 051)
Annulées pendant la période	-
Actions gratuites en circulation au 30 juin 2026	**4 870 541**

2.6 Provisions pour risques et charges

Le tableau des provisions inscrites au bilan est présenté ci-dessous :

Tableau des provisions					
Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques (1)	1 591 571	1 167 767	-	1 591 571	1 167 767
Provisions pour charges (2)	311 936	19 729	-	-	331 665
Total	**1 903 507**	**1 187 496**	**-**	**1 591 571**	**1 499 432**

(1) Ce montant correspond à la réévaluation des dettes fournisseurs et du compte courant de Nicox Ophthalmics en USD au taux de clôture du 30/06/2026.

(2) La Société dispose d'un régime de retraite à prestations définies non financé qui couvre tous les salariés de la Société. Ce régime relève des dispositions de la convention collective en vigueur dans la Société et prévoit que tout salarié disposant d'au moins cinq années d'ancienneté bénéficie, lors de son départ à la retraite, d'une indemnité égale à trois dixièmes de mois par année à compter de la date de son entrée dans la société, à hauteur de neuf mois de salaire au maximum.

2.7 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Les emprunts et dettes assimilés de la Société comprennent un emprunt obligataire souscrit auprès d'investisseurs institutionnels, dont Vester Finance. Les obligations convertibles, d'une valeur nominale unitaire de 10 euros ont été souscrites à 92% de leur valeur nominale, soit pour un prix de souscription global de 4 000 031,20 euros. Cf 2.5.4. L'encours s'élevait à 2 784 360 € au 30 juin 2026. Les emprunts et dettes assimilés comprennent également deux Prêts Garantis par l'État (PGE) souscrits auprès de Société Générale et du Crédit Lyonnais pour un montant brut initial total de 2 000 000 € (1 000 000 € chacun), dont le solde restant dû s'élevait à 84 450 € au 30 juin 2026. Les échéances contractuelles des deux PGE étaient respectivement fixées aux 6 et 31 août 2026.

Le tableau des dettes est présenté ci-dessous avec mention des échéances :

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	**Montant brut**	**Échéance à un an au plus**	**Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus**	**Échéance à plus de cinq ans**
Emprunts et dettes assimilés	2 868 810	84 450	2 784 360 (1)	-
Emprunts et dettes financières divers	33 250	33 250	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	508 922	508 922	-	-
Autres dettes	548 740	548 740	-	-
Produits constatés d'avance	82 712	82 712	-	-
Total	**4 042 434**	**1 258 074**	**2 784 360**	**-**

(1) Les obligations convertibles sont convertibles à tout moment à l'initiative des porteurs. La ventilation des emprunts entre dettes à moins d'un an et à plus d'un an est établie sur la base de leur échéance contractuelle de remboursement (janvier 2028), la date de conversion éventuelle ne pouvant être estimée de manière fiable à la date de clôture.

Le tableau, ci-dessous, présente les charges à payer pour les postes « personnel charges à payer », « organismes sociaux » et « État : Impôts et taxes à payer » inclus dans les autres dettes :

Charges fiscales et sociales à payer	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Personnel, autres charges	37 162	19 000
Personnel, dettes provisionnées pour congés payés et primes à payer	219 017	371 965
Charges sociales provisionnées	96 693	170 918
Charges sociales à payer	23 988	21 669
État & autres charges à payer	171 880	111 899
Total	**548 740**	**695 451**

2.8 Montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été réparti selon la localisation géographique des clients et se décompose comme suit :

Chiffre d'affaires et autres produits					
	Japon	**Chine**	**États-Unis**	**Europe**	**Total**
30/06/2026					
Revenus de licences et paiements d'étape	3 000 000				3 000 000
Redevances perçues sur ventes					-
Autres revenus en lien avec des partenariats (1)	541 162				541 162
Refacturations et autres produits				3 000	3 000
Total	**3 541 162**	**-**	**-**	**3 000**	**3 544 162**
30/06/2025					
Revenus de licences et paiements d'étape	1 000 000				1 000 000
Redevances perçues sur ventes	-				-
Autres revenus en lien avec des partenariats	525 905				525 905
Refacturations et autres produits				190	190
Total	**1 525 905**	**-**	**-**	**190**	**1 526 095**

(1) Correspond essentiellement aux refacturations à prix coûtant sans marge de substances actives ou d'avances faites dans le cadre du dépôt de l'autorisation de mise sur le marché à notre partenaire Kowa enregistrées essentiellement en Frais de Recherche et Développement.

2.9 Autres achats et charges externes

Nature	30/06/2026	30/06/2025
Frais de Recherche & Développement (1)	1 419 518	3 275 073
Prestations de services intragroupe (2)	984 922	1 484 652
Prestations diverses externes	1 060 844	1 035 551
Total	**3 465 284**	**5 795 276**

(1) La diminution des frais de recherche et développement sur le premier semestre 2026 en comparaison du premier semestre 2025 s'explique principalement par la finalisation de l'étude Denali au cours du premier semestre 2025, les résultats de cette étude ayant été publiés au mois d'août 2025.

(2) La diminution de la refacturation de la filiale américaine au 30 juin 2026 s'explique essentiellement par la diminution des coûts de la structure et de sa masse salariale.

2.10 Salaires et traitements.

Le montant des salaires s'élève à 603 658 € au 30 juin 2026 contre 590 053 € au 30 juin 2025. Les charges sociales se sont élevées respectivement en juin 2026 et juin 2025 à 310 614 € et 252 725 €. Aucune modification des effectifs n'est intervenue sur le premier semestre 2026. L'effectif de la société reste de 5 salariés au 30 juin 2026.

2.11 Autres charges.

Les autres charges sont constituées essentiellement (i) des jetons de présence des Administrateurs provisionnés pour 47 500 € au titre du premier semestre 2026, identique au premier semestre 2025 ; et (ii) des pertes de change sur créances et dettes commerciales pour 4 807 € au 30 juin 2026 contre 68 617 € au 30 juin 2025, correspondant essentiellement aux créances et dettes émises en dollars.

2.12 Charges et produits financiers

Au 30 juin 2026, les charges et produits financiers de Nicox S.A. s'analysent comme suit :

Produits financiers	30/06/2026	30/06/2025
Produits des participations	-	-
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	59 264	121 836
Autres intérêts et produits assimilés (1)	175 021	251 609
Reprises sur dépréciations et provisions (2)	1 616 456	
Différences positives de change	22 478	46 469
Total	**1 873 219**	**419 914**

(1) Au 30 juin 2026 les autres intérêts et produits assimilés incluent la refacturation d'intérêts sur comptes courants à la filiale américaine pour un montant de 175 021 € ainsi que des produits financiers sur des équivalents de trésorerie pour 59 264 €.

(2) Correspond au 30 juin 2026 à la reprise de provision pour risque constatée sur la réévaluation du compte courant de la filiale américaine Nicox Ophthalmics pour 1 591 571 € et à la reprise de provision sur actions propres de 24 885 € suite à la réévaluation de leur valeur.

Charges financières	30/06/2026	30/06/2025
Dotations financières aux amortissements et provisions (1)	1 429 611	2 993 054
Intérêts et charges assimilés	1 111	546 354
Différences négatives de change	-	675 943
Total	**1 430 722**	**4 215 351**

(1) Correspond principalement au 30 juin 2026 à (i) la provision pour risque constatée sur la réévaluation du compte courant de la filiale américaine Nicox Ophthalmics pour 1 167 767 €; à (ii) la dépréciation complémentaire, en raison de l'évolution du cours de change euro dollar, du compte courant de la filiale américaine, Nicox Ophthalmics pour 189 894 €, à (iii) la dotation aux amortissements de la prime de remboursement des obligations de Vester Finance et autres investisseurs institutionnels pour 71 950 €.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 ayant modifié le Plan Comptable Général à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025, certaines opérations qui étaient antérieurement comptabilisées en résultat exceptionnel sont désormais présentées dans le résultat opérationnel ou, le cas échéant, dans le résultat financier.

Au 30 juin 2026, comme au 30 juin 2025, aucun élément répondant à la définition d'un produit ou d'une charge exceptionnel(le) n'a été comptabilisé en résultat exceptionnel.

2.14 Autres engagements financiers

2.14.1 Engagements reçus

Le 22 juin 2026, la Société a conclu avec Vester Finance une convention d'avance en compte courant d'actionnaire aux termes de laquelle Vester Finance s'est engagé à mettre à la disposition de la Société, sous réserve du respect de certaines conditions contractuelles, des avances en compte courant d'un montant cumulé maximum de 6,0 millions d'euros, sur une durée de 36 mois.

Les tirages, d'un montant pouvant atteindre 0,5 million d'euros chacun, sont effectués à la demande de la Société sous réserve des conditions prévues par la convention. Les avances peuvent être remboursées en numéraire ou, sous certaines conditions et dans les limites des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires, par émission d'actions nouvelles de la Société. En cas de remboursement en numéraire, les avances portent intérêt au taux de 7,0 % par an, payable in fine.

En cas de remboursement en actions, celles-ci sont émises conformément aux modalités prévues par la convention et dans la limite d'un maximum de 15 millions d'actions nouvelles, correspondant à environ 16 % du capital social de la Société au 31 mai 2026, sous réserve des plafonds et conditions applicables.

La Société peut, sous certaines conditions prévues par la convention, procéder au remboursement anticipé des avances en numéraire et, après remboursement d'une avance, suspendre ou mettre fin au dispositif sans frais.

Au 30 juin 2026, aucun tirage d'avance n'avait encore été effectué par la Société. Un tirage d'avance de 0,5 million d'euros a été tiré postérieurement à cette date au mois de juillet 2026.

2.14.2 Accords de licences

La Société n'a pas signé de nouveaux accords de licence au cours du premier semestre 2026.

2.14.3 Passifs éventuels

En dehors des litiges liés aux activités courantes de la Société, et dont il est permis de penser qu'ils sont d'ores et déjà convenablement provisionnés ou qu'il est peu probable qu'ils engendrent un coût significatif pour la Société, les éléments suivants doivent être signalés.

2.14.4 Passifs éventuels envers les salariés et mandataires sociaux

Deux membres du comité de direction, salariés par la Société, bénéficient d'une indemnité contractuelle de licenciement d'un montant d'un an de salaire. Le calcul de l'indemnité est basé sur le douzième de la rémunération brute, toutes primes confondues, des douze mois précédant la rupture du contrat de travail. Si la rupture du contrat de travail de ces deux salariés intervenait au 30 juin 2026, le montant des indemnités à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à 684 923€ charges comprises.

Le Directeur général bénéficie également du versement d'une indemnité d'un montant d'un an de salaire due en cas de révocation de ses fonctions. Le calcul de cette indemnité est basé sur les rémunérations fixes et variables perçues durant l'exercice clos précédant la révocation. Le versement de cette indemnité est subordonné à la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation d'au moins 50% des objectifs de la Société l'année précédant sa révocation. Si la révocation intervenait au 30 juin 2026, le montant de l'indemnité à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèverait à 715 471€ charges comprises.

La rupture pour faute grave ou lourde n'ouvre pas droit aux dispositions ci-dessus décrites pour l'ensemble des bénéficiaires.

En raison du caractère conditionnel des engagements ci-dessus décrits, la Société n'a pas comptabilisé de provision au titre de ces engagements au 30 juin 2026 pour les personnes concernées.

2.14.5 Passifs éventuels envers Kreos Capital

L'engagement conditionnel envers Kreos Capital décrit dans les comptes annuels au 31 décembre 2025 demeure inchangé au 30 juin 2026. En cas d'acquisition de la Société ou de cession de ses actifs significatifs avant le 31 décembre 2029, une « exit fee » serait due à Kreos Capital, pour un montant minimum de 2 millions d'euros, susceptible d'excéder 5 millions d'euros si la valeur de la transaction dépassait 50 millions d'euros. Aucun événement déclenchant cet engagement n'étant intervenu au 30 juin 2026, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

2.14.6 Passifs éventuels envers Armistice

Les conditions de l'engagement conditionnel relatif au droit de rachat des BSA détenus par Armistice, telles que décrites dans les comptes annuels au 31 décembre 2025, demeurent inchangées au 30 juin 2026. Le montant potentiel à verser au titre de ce droit de rachat, déterminé selon la formule Black-Scholes prévue contractuellement, s'élève à 145 000 euros au 30 juin 2026, contre 72 000 euros au 31 décembre 2025. Compte tenu du caractère conditionnel de cet engagement, aucune provision n'a été comptabilisée.

2.14.7 Litiges

Litiges avec l'administration fiscale

À la suite d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 à 2018, l'administration fiscale a notifié à la Société en septembre 2020 un redressement incluant notamment une retenue à la source de 0,7 million d'euros. Cette somme a été mise en recouvrement en 2022 et réglée par la Société, qui en a contesté le bien-fondé. Après rejet de sa réclamation en septembre 2022, la Société a saisi le tribunal administratif afin d'obtenir le dégrèvement de cette retenue. Par jugement du 19 décembre 2024, le tribunal administratif a fait droit à la demande de la Société et l'a déchargée de la retenue à la source mise à sa charge au titre de l'année 2017. La somme a été remboursée à la Société en mars 2025, assortie des intérêts moratoires et des frais de procédure. L'administration fiscale a toutefois interjeté appel de ce jugement. L'audience devant la cour administrative d'appel de Marseille s'est tenue le 16 octobre 2026. À la date d'arrêté du présent rapport, l'affaire est en délibéré et aucun arrêt n'a encore été rendu.

Litiges avec l'URSSAF

La Société a contesté l'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale des rémunérations versées au titre de leur mandat à des administrateurs mandataires sociaux non-salariés qui sont résidents fiscaux aux États-Unis. Par jugement du 24 janvier 2020, le Tribunal Judiciaire de Nice avait fait droit aux demandes de la Société. L'URSSAF a interjeté appel de ce jugement pour demander son infirmation, la confirmation du redressement et, en conséquence, la condamnation de la Société à verser 95 054 € à titre principal et 2 000 € au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. Par arrêt du 2 février 2023, la Cour d'appel a confirmé le jugement de première instance. L'URSSAF s'est pourvue en cassation le 31 mars 2023. A la suite du pourvoi formé par l'URSSAF, la Cour de cassation, par arrêt du 8 janvier 2026, a partiellement cassé cet arrêt et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel d'Aix-en-Provence autrement composée. La Société a en outre été condamnée à verser à l'URSSAF la somme de 3 000 € au titre de l'article 70. L'audience devant la cour d'appel a été fixée au 6 avril 2027.

2.15 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations comptabilisées au 30 juin pour 3 Administrateurs et le Directeur général en 2026 et 2025 est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

	30/06/2026	30/06/2025
	(en milliers d'Euros)	
Avantages à court terme	297	286
Avantages postérieurs à l'emploi	56	54
Total	353	**340**

Au 30 juin 2026, les instruments financiers dilutifs en circulation attribués à des mandataires sociaux, se répartissent comme suit :

Nature des instruments de capitaux propres	Nombre de droits	Nombre d'actions à émettre
Actions gratuites	969 807	969 807

2.16 Impôts et situation fiscale latente

Au 30 juin 2026, la Société n'a pas reconnu d'impôt à payer ni de crédit d'impôt recherche à recevoir. Le montant des déficits ordinaires indéfiniment reportables s'élevait à 519 971 157 € au 31 décembre 2025.

2.17 Filiales et participations détenues au 30 juin 2026

À la clôture de l'exercice Nicox SA détient des participations dans une société, Nicox Ophthalmics Inc, société américaine acquise le 22 octobre 2014 détenue à 100% par Nicox SA

Tableau des filiales et participations :

Tableau des filiales et participations

Informations financières / Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus – Brute	Valeur comptable des titres détenus – Nette	Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Renseignements concernant les filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
Nicox Ophthalmics Inc, United States	$15 340 263	100%	72 796 454 €	0 €	2 338 865 €	0 €	1 193 906 €	-43 007 €	0 €	
A. Total des filiales			**72 796 454 €**	**0 €**	**2 338 865 €**	**0 €**			**0 €**	
Renseignements concernant les participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
B. Total des participations			**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**			**0 €**	
C. Total des filiales et des participations			**72 796 454 €**	**0 €**	**2 338 865 €**	**0 €**			**0 €**	

(1) taux de la Banque De France au 30/06/26 utilisé pour la conversion des montants en USD soit 1.1394

2.18 Relations avec les parties liées

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours du premier semestre 2026. Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées présenté à l'assemblée générale du 24 juin 2026 est disponible sur le site internet de Nicox (www.nicox.com), à la rubrique « Assemblées Générales ».

2.19 Évènements postérieurs à la clôture

Contrôle URSSAF

Le 20 avril 2026, la Société a été informée de l'ouverture d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025. Le contrôle, débuté le 7 juillet 2026, s'est achevé le 9 octobre 2026 par l'envoi d'une lettre d'observations.

Cette lettre d'observations fait notamment ressortir les éléments suivants :

- au titre des cotisations sociales sur la masse salariale, un complément de cotisations de 1 129 euros ainsi qu'un remboursement de 25 204 euros au titre de cotisations indûment perçues ;
- au titre du forfait social applicable aux rémunérations versées à certains administrateurs non-résidents, un montant de 82 495 euros au titre des trois exercices contrôlés.

La Société entend faire valoir ses observations sur ce dernier point, qui s'inscrit dans le cadre du litige en cours avec l'URSSAF relatif à l'assujettissement au forfait social de certaines rémunérations versées aux administrateurs non-résidents (cf. note 2.14.7 « Litiges »).

Aucune autre observation n'a été formulée par l'URSSAF.

NCX 1728

Nicox a récupéré les droits sur NCX 1728, un nouvel inhibiteur de la phosphodiestérase de type 5 (PDE5) donneur d'oxyde nitrique, à la suite de la décision de Glaukos de ne pas exercer son option exclusive de licence à l'issue d'un programme de recherche. Nicox évalue actuellement d'autres possibilités pour poursuivre le développement de NCX 1728.